



Obtention d'un visa étudiant ou autre motif ?

Par **mycielo**, le **29/09/2009** à **23:32**

Bonjour,

En 12/2008, j'ai déposé à l'Ambassade Française au Pérou, une demande de visa touristique moins de 3 mois. Refus sans explication

En 04/2009, j'ai déposé à l'Ambassade Française au Pérou, une demande de visa touristique moins de 3 mois en précisant que j'avais rencontré un homme français. L'ambassade de France au Pérou a téléphoné à mon ami qui était en vacances au Pérou pour lui demander la nature de notre relation, et il a répondu que nous étions sur une relation amoureuse sérieuse. Le visa m'a été accordé. Je suis venu en France de la mi-juin à la mi-septembre.

De retour dans mon pays mi-septembre, j'ai déposé une demande de visa étudiant pour apprendre le français dans une université privée, en produisant toutes les pièces nécessaires et mon ami a produit ses relevés de compte bancaire montrant ainsi sa solvabilité. Campus France a validé que le dossier était complet. Puis, j'ai subi un entretien auprès des services académiques de l'Ambassade de France en précisant que je ne demandais ni bourse, ni hébergement, puisque mon ami finançait à la fois ma scolarité, mon hébergement, mes loisirs, etc...

Malheureusement, l'Ambassade de France m'a refusé le visa sans aucune explication.

1. Que dois-je faire maintenant sachant que la rentrée universitaire est fixée au 5 octobre prochain ?

2. Y-a-il une possibilité de recours contre la décision de l'Ambassade de France ?

Puis-je demander un autre examen de ma demande ?

3. Si vous me répondez par la négative, quel type de visa puis-je demander pour rejoindre mon ami en France, sachant que notre relation est récente, que nous ne désirons pas un mariage pour l'instant, et que mes revenus et patrimoine sont relativement faibles, mais ceux de mon ami sont satisfaisants pour vivre à deux ?

4. Dois-je redéposer une demande de visa mais pour un autre motif que le fait d'apprendre le français, par exemple pour des études en lien avec ma profession au Pérou ? Dois-je parler de mon projet professionnel à 2/3 ans ?

5. J'ai aussi entendu parler du visa long séjour, mais il ne permet pas de travailler. Or, il faut disposer de revenus et de beaucoup d'argent, mais j'ai montré à l'Ambassade de France d'une part que je n'avais pas beaucoup d'argent, d'autre part que mon ami en avait suffisamment pour vivre à deux pendant un an ?

6. Enfin, connaissez-vous un avocat situé en France qui s'occupe des visas pour étrangers, des contrats de mariage entre époux de nationalité différente, etc... ?

Sincères remerciements pour votre réponse

Par **etrangers sans droit**, le **30/09/2009** à **20:44**

bonjour

votre ami peut déposer un recours devant la commission de refus de visa à Nantes avec l'aide d'un avocat et ainsi obtenir les explications du refus

cela prend du temps

il peut se manifester auprès du consulat par écrit pour demander des explications sans trop d'espoir mais cela ne coûte rien d'essayer et fera voir son intérêt pour votre situation

garder des copies de tous les documents que vous envoyez avec AR de préférence et recevez

tentez une nouvelle demande pour le même motif peut faire voir votre détermination mais la réponse risque d'être la même

pour un autre motif au vu de ce que vous dites se pourrait être pour votre relation

les visa long séjour peuvent permettre de travailler selon votre motif d'entrée

je vous invite à voir sur mon blog des infos sur les visas et les admissions au séjour

cordialement